



Transport aérien

De quoi s'agit-il?

Au cœur de l'Europe, la Suisse est un pays fortement interconnecté avec le reste du monde. L'espace aérien suisse est utilisé de manière dense et intensive, ce qui nécessite une importante coordination au niveau international. La Suisse a besoin de compagnies aériennes compétitives qui la relient à l'Europe et au monde entier. Ces entreprises ont besoin de bénéficier de conditions favorables.

L'accord sur le transport aérien entre la Suisse et l'UE crée des conditions optimales à cet effet. Il règle l'accès réciproque des compagnies aériennes de l'UE et de la Suisse au marché libéralisé du transport aérien. Grâce à cet accord, les compagnies aériennes suisses sont largement sur pied d'égalité avec leurs concurrentes de l'UE.

L'accord garantit en outre un niveau élevé de sécurité et règle la participation de la Suisse à l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), qui fait autorité en matière de prescriptions de sécurité internationales. Il s'agit du seul accord relatif au marché intérieur qui contient déjà des dispositions sur les aides d'État. La Commission de la concurrence (COMCO) est chargée de leur surveillance en Suisse.

Résultat des discussions exploratoires et perspectives pour les négociations

Lors des discussions exploratoires, il a été établi que les éléments institutionnels devraient également être inscrits dans l'accord sur le transport aérien.